

**PROGRAMME DE M.S.C.A.(AMÉNAGEMENT)  
OPTION AMÉNAGEMENT**

**Document d'information  
2016 - 2017**

## 1. OBJECTIFS ET STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option « aménagement » de la M.Sc.A. vise à former des chercheurs dans les disciplines de l'aménagement, dont l'architecture, l'urbanisme, le design et l'architecture de paysage. Le programme accueille des projets de recherche liés aux disciplines de l'aménagement et soulevant des questions liées aux problématiques de l'environnement bâti.

Le programme encourage le développement de la multidisciplinarité, par des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, ayant trait aux dimensions sociales, culturelles et physiques. Les compétences visées concernent autant les environnements urbains, régionaux, ruraux et naturels que les milieux locaux, nationaux et internationaux, considérés dans leurs aspects matériels et immatériels durables et culturels.

Le programme est basé sur le développement de diverses méthodes de recherche appliquées à l'aménagement. Il forme des chercheurs aptes à contribuer dans l'ensemble des projets liés à l'environnement, à l'occupation et à la transformation des espaces construits et à l'aménagement des territoires, notamment en intervenant dans l'élaboration et le suivi des projets novateurs liés à leurs champs d'intérêts particuliers avec une démarche scientifique cohérente.

## 2. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option aménagement de la M.Sc.A., le candidat doit :

- a) satisfaire aux conditions d'admission décrites à la section II du règlement de la FÉSP où il est précisé que le candidat doit
  - posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit ;
  - posséder une connaissance suffisante de l'anglais ;
  - satisfaire aux conditions d'admission à notre programme de maîtrise soit être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- b) présenter l'esquisse d'un projet de recherche ;
- c) accepter qu'un professeur agisse comme directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche.

**La date limite pour le dépôt de demandes d'admission est le 1<sup>er</sup> février 2016.**

**Aucune demande d'admission ne peut être acceptée pour les trimestres d'été et d'hiver.**

## 3. STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option aménagement de la M.Sc.A. offre un cheminement avec mémoire.

L'option comporte 45 crédits, dont 9 crédits obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix (venant des études supérieures à la Faculté ou hors Faculté), avec 24 crédits de recherche (12 crédits consacrés aux activités de recherche et 12 crédits à la rédaction du mémoire).

### **A. Cours fondamentaux (9 crédits obligatoires)**

AME 6501 – Pratiques des disciplines de l'aménagement 3 cr.  
(non offert 2016-2017, remplacé par EDD 6070 Éléments d'aménagement, automne, 3 cr.)

Évolution et spécificité des pratiques professionnelles. Intentions des acteurs et problèmes techniques, éthiques, esthétiques et politiques reliées à l'intervention en aménagement. Évolution et spécificité des pratiques professionnelles. Intentions des acteurs et problèmes techniques, éthiques, esthétiques et politiques reliés à l'intervention en aménagement.

AME 6502 – Les méthodologies de la recherche hiver, 3 cr.

Fondements épistémologiques, éthiques et techniques de la recherche en aménagement. Approches qualitatives et quantitatives. Notions relatives à l'élaboration d'un projet de recherche. Fiabilité et validité d'une démarche de recherche.

AME 6500 – Fondements théoriques automne, 3 cr.  
(non offert 2016-2017, remplacé par AME 6817 Théories du projet, hiver, 3 cr.)

Débats théoriques dans les disciplines de l'aménagement. Théories, épistémologies du savoir et intervention sur l'environnement bâti. Concepts, théories et débats relatifs aux milieux de vie, cadre bâtis et paysages.

### **B. Cours à option (6 crédits)**

Les étudiants peuvent choisir 2 cours parmi les cours offerts dans la banque de cours ci-dessous. Les cours sont regroupés selon les 5 disciplines à la Faculté de l'Aménagement soit : architecture, architecture de paysage, design (intérieur et industriel) et urbanisme.

#### 1) Cours facultaires :

AME 6420 – Séminaires de lectures dirigées automne, 3 cr.  
AME 6421 – Séminaire de lectures dirigées II automne, 3 cr.

#### 2) Cours en design :

AME 6503 – Recherche en design : enjeux et méthodes hiver, 3 cr.  
AME 6817 – Théories du projet hiver, 3 cr.  
AME 6816 – Problématiques en design contemporain automne, 3 cr.

#### 3) Cours en architecture de paysage :

AME 6113 – Écologie du paysage hiver, 3 cr.  
APA 6001 – Théories de paysage hiver, 3 cr.

#### 4) Cours en architecture :

AME 6210 – Histoire des théories de la conservation hiver, 3 cr.  
AME 6305 – Séminaire en technologie du bâtiment automne, 3 cr.  
AME 6047 – Industrialisation du bâtiment automne, 3 cr.  
AME 6101 – Travail dirigé 1 3 cr.  
AME 6310 – Pratique professionnelle en conservation (non offert 2016-2017) hiver, 3 cr.

AME 6311 – Méthodologie d'évaluation d'un site (non offert en 2016-2017)	3 cr.
AME 6410 – Atelier de recherche I : gestion projets internationaux	3 cr.
AME 6412 – Cadres de gestion en conservation (École de design, UQÀM)	automne, 3 cr.
ARC 6863 – Laboratoire spécialisée e CAO	automne, 3 cr.
ARC 6883 – Formes architecturale et urbaines	hiver, 3 cr.

5) Cours en urbanisme :

URB 6741 – Promotion immobilière et habitat urbain	hiver, 3 cr.
URB 6742 – Dynamique des habitats urbains (non offert en 2016-2017)	hiver, 3 cr.
URB 6280 – Théorie de la planification et urbanisme	automne, 3 cr.
URB 6772 – Évaluation environnementale de projets	hiver, 3 cr.
URB 6857 – Financement international de l'habitat	automne, 3 cr.

**C. Cours au choix (6 crédits)**

Ces cours doivent obligatoirement être de 2<sup>e</sup> cycle. Ils peuvent être choisis dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

**D. Recherche et rédaction du mémoire (24 crédits)**

AME 6810 – Définition du sujet de recherche	3 cr.
---	-------

À partir d'une brève recension des écrits et compte tenu de sa problématique, l'étudiant doit élaborer sa question spécifique de recherche ou délimiter son objet d'étude.

AME 6811 – Définition de la méthode de recherche	3 cr.
--	-------

Compte tenu de la perspective théorique, de l'objet d'étude et des objectifs poursuivis, élaboration d'une démarche de recherche appropriée qui permet de préciser comment les outils méthodologiques pertinents seront opérationnalisés.

AME 6812 – Cueillette des données	3 cr.
-----------------------------------	-------

Mise en application des outils méthodologiques et premier traitement des données nécessaires à la réalisation de la recherche.

AME 6813 – Plan de rédaction du mémoire	3 cr.
---	-------

Présentation du premier chapitre du mémoire et du plan d'ensemble de rédaction pour les autres chapitres.

AME 6814 – Rédaction du mémoire	12 cr.
---------------------------------	--------

#### 4. CHEMINEMENT

La scolarité minimale exigée est de trois trimestres ; cette scolarité se fait normalement à plein temps.

La scolarité maximale est de six trimestres pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres pour un étudiant inscrit à demi-temps. Les trimestres de préparation et de suspension ne sont pas pris en compte dans le calcul de la durée de scolarité.

#### 5. ENCADREMENT

Avant la fin du premier trimestre, l'étudiant doit choisir un directeur de recherche en accord avec le responsable du programme. Si l'étudiant n'a pas encore de directeur de recherche après cette période, sa candidature prend fin. Le directeur de recherche doit être professeur à la Faculté de l'aménagement. Il est possible pour un étudiant de choisir un co-directeur d'une autre faculté ou d'une autre université, mais devra au préalable être consenti par le responsable du programme.

#### 6. INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de chaque trimestre jusqu'à l'inscription en rédaction de mémoire. L'étudiant doit s'inscrire au trimestre d'été sinon il doit demander une suspension. À cette fin l'étudiant écrit une lettre au vice-doyen avec copie à son directeur de recherche. Celui-ci doit donner son accord et en informer le vice-doyen. L'inscription en rédaction de mémoire ne peut se faire qu'une fois la scolarité minimale complétée et les cours réussis. À noter que l'inscription en rédaction de mémoire est valable pour trois trimestres consécutifs.

Toute demande de prolongation de scolarité doit être motivée et se faire par écrit dans une lettre adressée au vice-doyen

##### **Inscription à une unité de recherche :**

Sur un formulaire destiné à cette fin, l'étudiant définit en une demi-page la nature du travail qui sera entrepris pour chaque unité de recherche ou pour un multiple d'unité. Ce formulaire doit être approuvé par le directeur de recherche et le vice-doyen aux études supérieures. Une unité de recherche, ou un multiple d'unité, peut être encadrée par un autre professeur de la Faculté (ou par une autre personne) que le directeur de recherche.

#### 7. DÉPÔT DU MÉMOIRE

Pour les étudiants inscrits avec mémoire il est vivement conseillé de se procurer, dès le début de leur scolarité, le document officiel de l'Université de Montréal : *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat*. Ce document contient des informations susceptibles de faciliter le cheminement de la recherche et l'encadrement des travaux de l'étudiant. Le document est également disponible sur le site web de la FÉSP, à l'adresse suivante :

[www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf)

Les étapes du dépôt du mémoire sont les suivantes :

- **Avis de dépôt :** l'étudiant complète son avis de dépôt [www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/Formulaires/AvisDepotMemoire.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/Formulaires/AvisDepotMemoire.pdf) et remet le document en une copie à Mme Simone Zriel, TGDE aux études supérieures deux

mois avant la date du dépôt de son mémoire de maîtrise. Cet avis de dépôt permet de procéder rapidement à la nomination du jury chargé d'évaluer le mémoire.

- **Constitution du jury** : l'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur, désignés par le doyen de la Faculté de l'Aménagement. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail (cf. article 90 du Règlement de la FÉSP)
- **Dépôt du mémoire** : L'étudiant dépose son mémoire de maîtrise à la TGDE de son unité (local 1070) en trois exemplaires (quatre lorsqu'il y a co-direction) et remet les documents relatifs à la diffusion du mémoire. Le mémoire doit être déposé au plus tard aux dates suivantes :

Trimestre d'automne : 31 décembre 2016

Trimestre d'hiver : 26 avril 2017

Trimestre d'été : 31 août 2017

**Il est important de respecter ces dates pour ne pas avoir à payer un trimestre supplémentaire en rédaction (l'étudiant doit être inscrit lors du dépôt du mémoire).**

- **Mémoire électronique** : La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) adoptait en juin 2008 la recommandation de son comité sur les thèses et mémoires électronique de passer, à l'instar d'autres universités de recherche, d'un processus de **dépôt final** des thèses et des mémoires en version imprimée à une soumission électronique avec diffusion dans le dépôt institutionnel numérique **Papyrus**.  
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/>

## RESPONSABLES DU PROGRAMME

Juan Torres  
Vice-doyen aux études supérieures

Local : 1073  
Tél. : 514 343-5982

[jj.torres.michel@umontreal.ca](mailto:jj.torres.michel@umontreal.ca)

Faculté de l'aménagement  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-Ville  
Montréal QC H3C 3J7

Simone Zriel  
Technicienne à la gestion des dossiers  
étudiants

Local : 1070  
Tél. : (514) 343-2044  
FAX : (514) 343-2183

[Simone.Zriel@umontreal.ca](mailto:Simone.Zriel@umontreal.ca)  
ou  
[esfamen@ame.umontreal.ca](mailto:esfamen@ame.umontreal.ca)

Adresse  
2940, chemin de la Côte Ste-Catherine

[www.ame.umontreal.ca](http://www.ame.umontreal.ca)

Document révisé en août 2016